

# Que faire lorsqu'un élève présente un ou des symptômes?



## → UN SYMPTÔME parmi les suivants

Fièvre chez l'enfant de 38 °C et plus, toux, difficultés respiratoires, perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût.

## → DEUX SYMPTÔMES parmi les suivants

mal de gorge, diarrhée ou malaises généraux (par exemple : douleurs musculaires ou mal de tête ou fatigue importante ou perte d'appétit).



- 1 | L'élève est isolé dans le local d'isolement.
- 2 | L'élève doit porter un masque de protection. Ce masque est dans la trousse d'urgence COVID-19.
- 3 | Un seul membre du personnel demeure avec l'élève jusqu'à l'arrivée de son parent. L'adulte accompagnateur porte des gants, un survêtement, un masque et une protection oculaire (dans la trousse d'urgence COVID-19).
- 4 | Les effets personnels de l'élève doivent être placés dans un sac et remis aux parents lors du départ de l'élève.

## Lorsque l'élève a quitté



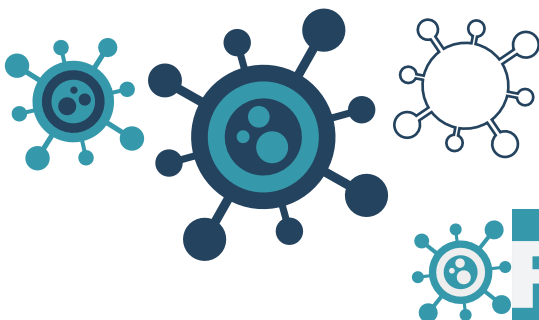
- 5 | Une désinfection de la salle d'isolement ainsi que des surfaces ou objets touchés par l'élève symptomatique doit être faite.
- 6 | L'adulte accompagnateur doit retirer ses équipements de protection de façon sécuritaire (voir les procédures pour le masque et les gants) et se laver les mains pendant 20 secondes avec de l'eau et du savon.
- 7 | Les masques et les gants doivent être jetés. Les autres équipements doivent être lavés.

Les parents de l'élève symptomatique **DOIVENT APPELER** au **1 877 644-4545**



Les personnes suivantes qui veulent de l'information peuvent également appeler au 1 877 644-4545 :

- Le membre du personnel qui est demeuré avec l'élève symptomatique.
- L'enseignante ou l'enseignant de l'élève symptomatique.
- S'il y a lieu, la technicienne ou le technicien en éducation spécialisée de l'élève symptomatique.
- Si l'élève a fréquenté le service de garde, l'éducatrice ou l'éducateur en service de garde de l'élève symptomatique.



Validé par la Direction de la santé publique du CISSS de Chaudière-Appalaches. Cette procédure peut changer en fonction des recommandations de la Direction de la santé publique.

# PRÉVENTION

